



Code de Vie

École Coeur-Immaculé-de-Marie

DES COMPORTEMENTS À L'IMAGE DE NOS VALEURS!

Pour te sentir bien au quotidien, tu as la responsabilité de respecter le code de vie de l'école. Ceci te permettra de vivre harmonieusement avec les autres, dans un milieu sécuritaire et sain, où le climat est propice aux apprentissages. Il te permettra en plus de développer des compétences qui te seront utiles toute ta vie et qui feront de toi un citoyen responsable et respectueux.

Le respect du code de vie est attendu lors de tous les moments passés à l'école (en classe, aux récréations, au service de garde), pendant les activités parascolaires et lors des sorties éducatives.

Tous les membres du personnel s'engagent à être porteurs de ce code de vie, à promouvoir les valeurs proposées et à intervenir équitablement afin qu'il soit respecté.

Nous comptons sur ta collaboration et celle de tes parents afin de te soutenir dans l'adoption des comportements attendus.

Réussite éducative

RÈGLE

Je m'engage dans mes apprentissages et je fais de mon mieux.

VALEUR

Autonomie et engagement

Comportements attendus

Je viens à l'école tous les jours et j'arrive à l'heure.

Je me mets à la tâche au moment demandé et je participe activement.

J'essaie et j'apprends de mes erreurs.

J'accepte d'être aidé.e et guidé.e.

J'apporte uniquement le matériel requis pour la journée.

Raisons d'être

Ainsi...

Je développe mon autonomie.

Je me donne toutes les chances d'apprendre et de m'améliorer.

Je suis fier.ière de moi.

Vivre ensemble

RÈGLE

Je m'engage à être sensible et respectueux des autres à travers mon attitude, mes paroles et mes gestes.

VALEUR

Respect des autres

Comportements attendus

Je prends soin de moi et des autres en respectant la différence.

Je communique poliment et avec courtoisie envers tous.

Je vouvoie le personnel de l'école.

J'utilise le titre de « madame » ou de « monsieur » pour m'adresser au personnel de l'école.

Je règle mes conflits de façon pacifique en utilisant un message clair et j'en parle à un adulte de l'école.

Raisons d'être

Ainsi...

Je contribue à un climat de vie agréable, respectueux et sécurisant où tout le monde a sa place.

Je développe des relations harmonieuses avec les autres.

ÉCOLE

**Coeur-
Immaculé-
de-Marie**

Encadrement

RÈGLE

Je m'engage à adopter des comportements responsables et sécuritaires pour moi et les autres.

VALEUR

Sécurité

Comportements attendus

Je me déplace calmement et de façon sécuritaire.

Je respecte les règles des jeux et les zones sur la cour d'école.

Je cesse mes activités aux moments prévus et je me dirige aux endroits désignés par les adultes.

Je respecte les consignes données par les adultes et les animateurs.

Je réfléchis avant d'agir.

Raisons d'être

Ainsi...

Je contribue à un climat sécuritaire en prévenant les accidents et les conflits.

J'apprends à vivre en groupe.

Santé et bien-être

RÈGLE

Je fais de bons choix pour me sentir bien et m'épanouir au quotidien.

VALEUR

Estime de soi

Comportements attendus

Je suis ouvert.e à essayer de nouvelles activités éducatives, sportives et culturelles.

Je porte des vêtements et chaussures appropriés aux saisons et qui me permettent de réaliser toutes mes activités.

J'adopte de saines habitudes de vie (hygiène, alimentation, sport et sommeil).

Raisons d'être

Ainsi...

Je connais mieux mes forces, mes goûts et mes passions.

Je développe ma confiance et une image positive de moi.

Je me sens bien et j'ai une bonne santé.

Qualité de l'environnement

RÈGLE

Je m'engage, à tous les jours, à prendre soin de mon environnement et du matériel.

VALEUR

Respect de l'environnement

Comportements attendus

J'utilise de façon responsable tout ce qui est mis à ma disposition. (matériel, réutilisation et récupération)

J'adopte des comportements écoresponsables; réduire, réutiliser et recycler.

Je protège et respecte la nature.

Raisons d'être

Ainsi...

Je contribue à préserver la qualité de l'environnement dans lequel j'évolue.

J'ai accès à davantage de matériel en bon état.

À l'école Coeur-Immaculé-de-Marie, la violence et l'intimidation, c'est **TOLÉRANCE ZÉRO**, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire des réseaux sociaux. Le protocole du plan de lutte contre la violence et l'intimidation sera appliqué pour tous les gestes de violence et d'intimidation. La Loi sur l'instruction publique (LIP) du Québec définit l'intimidation et la violence comme suit:

INTIMIDATION

“ Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. ”

(L.I.P. Art 13, 1.1 O, 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)

VIOLENCE

“ Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique. ”

(L.I.P. Art 13, 30 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)

BANQUE DE MESURES DE SOUTIEN, DE CONSÉQUENCES ÉDUCATIVES ET DE SANCTIONS

L'application des mesures de soutien et des conséquences s'effectuera suite à l'analyse du profil de l'élève ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements de celui-ci. **Ainsi, la direction se donne un droit de réserve de passer à une étape supérieure selon la gravité ou l'urgence de la situation.**

MESURES DE SOUTIEN

- Avertissement (verbal ou écrit)
- Rappel de la règle et du comportement attendu
- Retour sur le comportement et recherche de solutions avec l'élève
- Enseignement du comportement attendu
- Renforcement du comportement attendu
- Soutien au développement des habiletés sociales
- Rencontre avec un adulte de l'école (ex: enseignant, T.E.S., éducateur en milieu scolaire, professionnel, direction)
- Réalisation d'un geste de réparation (doit demander du temps, des efforts et doit être en lien avec le geste posé)
- Soutien offert à l'élève lors de l'accomplissement du geste de réparation
- Réalisation d'un travail personnel en lien avec le comportement attendu
- Feuille de défis permettant à l'élève une lecture plus objective de ses comportements
- Référence à des services internes et externes (service de psychoéducation, Répit-Conseil, CLSC, organismes communautaires, etc.)
- Soutien individuel à fréquence rapprochée
- Contrat d'engagement de bon comportement
- Animation d'activités ciblées en classe, selon le besoin
- Implication des agents communautaires du SPVM
- Mise en place d'un plan d'action ou d'un plan d'intervention scolaire
- Etc.

CONSÉQUENCES ÉDUCATIVES

- Excuses verbales, écrites ou illustrées
- Réflexion par écrit ou illustration de la situation
- Reprise du temps perdu
- Retrait de privilèges
- Retrait temporaire d'une activité
- Déplacements limités, retardés ou supervisés
- Retrait de tout objet ou accessoire dangereux ou illégal
- Travaux communautaires
- Etc.

SANCTIONS

- Retrait interne
- Retrait externe

Téléphones cellulaires

« L'utilisation des téléphones cellulaires, des écouteurs et de tout autre appareil mobile personnel est interdite du début à la fin de la journée de classe, y compris durant les pauses et l'heure du dîner. Cette interdiction s'applique à l'ensemble du terrain de l'établissement, sauf exception pour des raisons pédagogiques ou de santé, ou pour des besoins particuliers.

L'élève et ses parents comprennent et acceptent qu'en cas de bris, perte ou vol de l'appareil, le CSSDM et son personnel ne peuvent être tenus responsables. »

Je respecte la réputation et la vie privée des autres élèves et du personnel de l'école, notamment en obtenant leur consentement et celui du titulaire de l'autorité parentale ou du tuteur de l'élève, le cas échéant, avant de capter leur image ou leur voix et en utilisant de façon appropriée les réseaux sociaux.

RÈGLEMENT SUR LES RÈGLES DE CONDUITE AU PRIMAIRE ET AU SECONDAIRE

Les élèves et le personnel de l'école ont le droit d'évoluer dans un milieu propice à l'apprentissage et à l'épanouissement et dans un environnement respectueux, bienveillant, accueillant, tolérant, sécuritaire, sain et inclusif, au sein duquel la collaboration, l'entraide et l'écoute sont des valeurs partagées.

Les élèves ont le devoir de faire preuve de civisme en tout temps envers les autres élèves et le personnel de l'école, de respecter l'autorité et leur milieu d'apprentissage et de cultiver des comportements positifs qui favorisent leur engagement dans leur réussite scolaire.

